

# Rapport d'activités 2020

## Qui sommes-nous ?



L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association fédérative qui réunit les 119 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par le Ministère de la Communauté française ainsi que six autres asbl du secteur socioculturel.

Espace d'échanges et d'information, l'ACC est l'interface entre les Centres culturels répartis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et les pouvoirs publics, les secteurs associatif et culturel, les partenaires sociaux...

L'ACC assure plus particulièrement un travail de réflexion et d'expertise sur différents aspects relatifs aux Centres culturels, développe des activités qui renforcent la promotion, la coordination et la coopération des Centres culturels au sein de la FWB et à l'étranger, crée les synergies nécessaires pour permettre de valoriser le rôle des Centres culturels au niveau local, régional et communautaire.

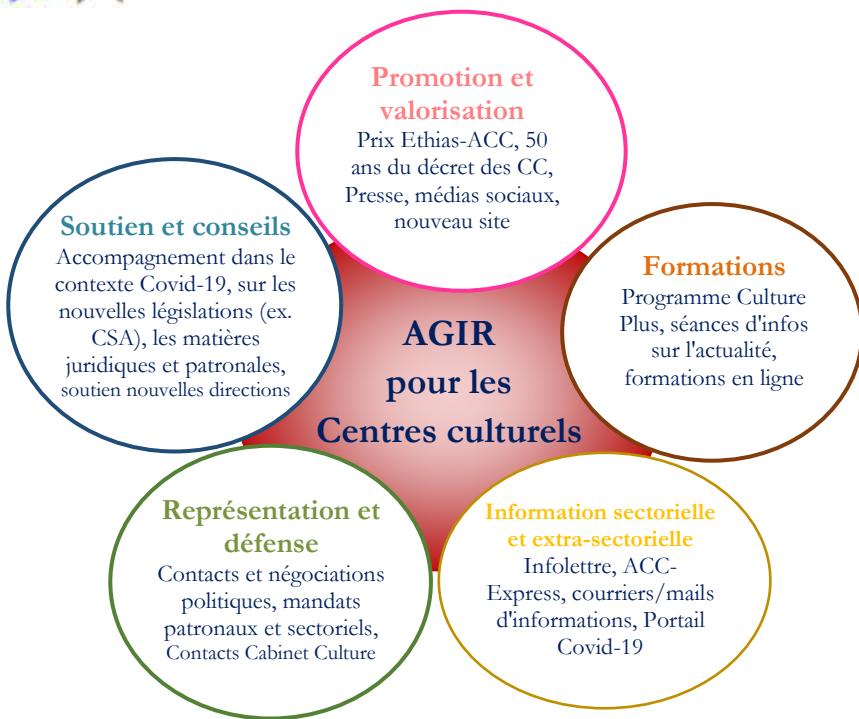
L'ACC est l'association représentative des employeurs des Centres culturels dans les espaces de concertation sociale. Elle est membre fondatrice de la CESSoC (Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et siège dans différents organes paritaires (SCP 329.02, Fonds 4S, Fonds Maribel social, etc.).

L'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils en matières sectorielle, juridique et sociale. Elle leur propose des outils de gestion et organise des formations. L'ACC encourage la coopération entre les acteurs au sein du secteur et en dehors. Elle promeut l'émergence de projets novateurs dont les Centres culturels sont porteurs.

## ACC

Avenue des Arts 7-8  
1210 Bruxelles  
Tél : +32 2 223 09 98  
info@centres-culturels.be  
[www.centres-culturels.be](http://www.centres-culturels.be)  
ASBL/BCE 0418.746.921 / RPM Trib.Bruxelles /  
Belfius BE 90 0682 0781 3332

## Rapport d'activités 2020 – Missions clés



### Le conseil d'administration :

Nadine Beerlandt, Jean-Michel Borgniet, Régis Cambron (vice-président), Virginie Cordier, Murielle Frenay, Pierre Gilles, Jean-Pierre Houet\*, Jack Houssa, Axelle Risselin (trésorière), et Michel Yerna (président).

### Le conseil de l'action culturelle :

Pierre Antoine, Lapo Bettarini, Audrey Bonhomme, Régis Cambron (*représentant du CA*), Justine Constant, Virginie Cordier (*représentante du CA*), Julie Dechamps, Elodie Glibert, Edith Grandjean, Laurent Habran, Thomas Kempeneers\*, Françoise Kolen, Myriam Masson, Christophe Loyen, Nadine Renquet, Alain Thomas (président du CAC), Marylène Toussaint, Ilse Vackier\*, Liesbeth Vandersteen, Jérôme Wyn et Michel Yerna (*représentant du CA*).

\*Membres dont le mandat a pris fin courant 2020.

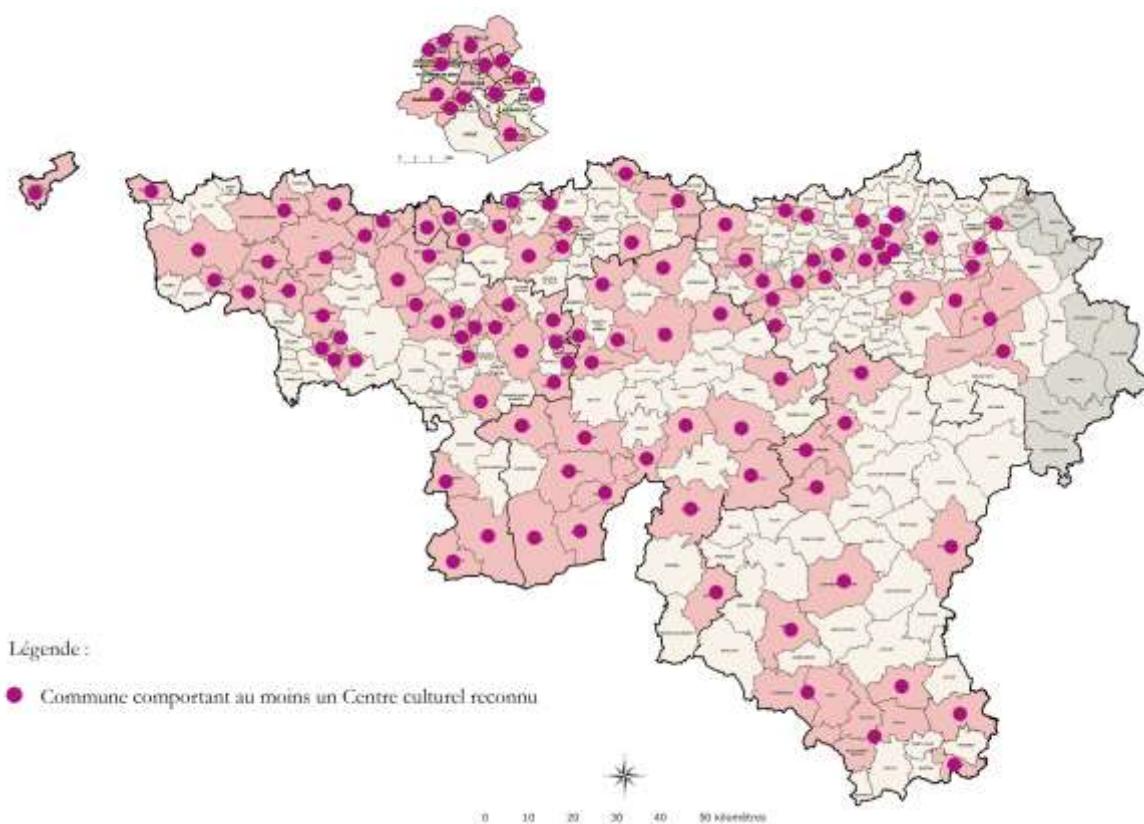
### L'équipe en 2020 :

Eglantine Bustarret\* (chargée de mission), Céline D'Ambrosio (chargée du pôle projet), Tatiana Haerlingen (chargée du pôle juridique et patronal), Charlotte Laloire\* (collaboratrice au pôle projet), Mariam Mazari (chargée de missions), Laurent Mercier\* (collaborateur juridique et projet), Patricia Santoro (directrice), Rose-Mary Sepulveda (secrétaire).

\*Engagé.e dans le cadre d'un contrat de remplacement en 2020.

<b>119</b> CC reconnus	<b>644</b> Consultations	<b>11</b> ACC-Express et Infolettres	<b>16</b> Réunions et rencontres internationales	<b>10</b> Modules de formation Culture Plus	<b>13.500</b> Euros de dotation pour le prix Ethias-ACC
<b>125</b> Membres ACC	<b>112</b> Membres conseillés	<b>2.698</b> Abonnés page FB	<b>98</b> Réunions et rencontres sectorielles	<b>115</b> Participants aux formations Culture Plus	<b>230</b> Heures de réunions Zoom
<b>10</b> Réunions d'instances	<b>213*</b> Conseils sur la Covid-19	<b>1.493</b> Visiteurs sur le portail Covid ACC - Astrac	<b>18</b> Rencontres politiques	<b>11</b> Nouvelles directions	<b>17</b> Mandats externes
<b>61</b> Réunions d'équipe ou assimilées	<b>41</b> Mails d'infos Covid-19	<b>18.885</b> Personnes touchées par le post FB « Red Alert »	<b>16</b> Réunions avec les services de la FWB	<b>7</b> Articles et cartes blanches dans la presse nationale	<b>95</b> Réunions à distance
<b>2</b> Nouveaux collaborateurs	<b>59</b> Réunions du pôle juridique et patronal	<b>119</b> CC en rouge pour Red Alert	<b>28</b> Réunions et rencontres intersectorielles	<b>6</b> Rencontres externes et presse	<b>4</b> GT ACC – ASTRAC
<b>60</b> Cartons pour déménager l'ACC					<b>1</b> Carnet rose à l'ACC

\*Ce chiffre doit se comprendre a minima car tous les conseils n'ont pas systématiquement été référencés comme spécifiques au Covid' dans nos données internes

**Carte des 119 Centres culturels reconnus en FWB en 2020 : TOUS MEMBRES DE L'ACC !**


## L'ACC, à vos côtés durant la crise sanitaire !

À situation exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle. La singulière épreuve traversée en 2020 a mis en exergue nos capacités d'adaptation, et ce particulièrement dans l'urgence. En peu de temps, l'ACC a trouvé de nouveaux moyens pour communiquer, pour analyser de nombreux textes législatifs dans un temps très limité ou encore pour choisir la façon la plus appropriée d'accompagner les CC... même à distance !

Durant cette période, l'ACC a défendu conjointement avec l'ASTRAC les intérêts des CC auprès des différents niveaux de pouvoirs, des représentants politiques, du Cabinet Culture, mais aussi dans les espaces de concertation sectorielle, intersectorielle et patronale. En donnant de la visibilité à l'action des CC, en leur proposant un service de conseil et d'information de qualité, en assurant une veille juridique active, l'ACC a garanti un soutien au CC avec solidarité et bienveillance.

### Nouvelle organisation du travail

#### *Organisation de l'équipe*

Dès la mi-mars 2020, suite aux mesures renforcées de confinement, toute l'équipe de l'ACC a dû poursuivre ses missions en télétravail. L'ACC a fait en sorte d'assurer une permanence téléphonique et d'être disponible pour accompagner ses membres. Avec disponibilité et réactivité, l'ACC a relevé le défi de développer son action dans un contexte inédit, avec et pour les CC.

#### *Des instances 2.0*

L'ACC a dû repenser aussi le travail avec ses instances (CA, CAC, AG) au regard du contexte. L'AG s'est déroulée le 26 mai 2020 par procédure écrite de votes à distance via un formulaire. 49 formulaires ont été reçus. Nous remercions vivement les membres qui ont participé à cette procédure exceptionnelle.

Afin de donner plus de visibilité au rapport d'activités, une vidéo animée résumait les faits marquants de l'année 2019 à l'ACC.

Les différents CA ont eu lieu en ligne (sauf en septembre 2020, où nous avons pu nous voir en présentiel).

Après un premier CAC au Centre culturel de Chénée en février 2020, les suivants ont été aussi adaptés, notamment celui de juin 2020 qui a été élargi aux membres du CA avec un travail sur les mandats de l'ACC et une réflexion sur la task-force culture. Le dernier CAC de l'année, a été co-construit avec l'ASTRAC, sur la thématique du travail en réseau et de la reprise culturelle.

### Veille juridique active

En raison de la crise sanitaire et afin de lutter contre la propagation de la Covid-19, les différents niveaux de pouvoirs publics ont pris de multiples dispositions légales dans l'urgence. Ces dispositions ont eu de nombreux impacts sur le quotidien de chacun.e ainsi que sur les activités des Centres culturels notamment en termes de gestion du personnel, de gestion de l'asbl ou encore sur leurs activités.

Cette législation particulièrement mouvante a nécessité une veille juridique très active ainsi qu'une analyse rapide des divers textes législatifs en raison de leurs entrées en vigueur à courte échéance. Ce travail du pôle juridique a eu pour objectifs de transmettre une information actualisée, claire et vérifiée aux CC dans un délai le plus court possible mais également de les conseiller pour leur permettre de fonctionner dans le respect des dispositions légales en vigueur.

## Des outils adaptés

### ***Courriels « Info Covid-19 »***

Avec plus de 40 courriels « Info-Covid-19 » envoyés, l'équipe de l'ACC a transmis à ses membres des informations adaptées à notre secteur en fonction de l'évolution des dispositions légales après une analyse approfondie de ces dernières, et ce de manière très réactive.

### ***Portail d'info ASTRAC-ACC***

Dès le début de la crise, l'ACC a très vite collaboré avec l'ASTRAC notamment pour le lancement du portail d'infos Covid-19. Les deux



fédérations des Centres culturels se sont unies pour contribuer à fournir une information en continu, spécifique au secteur en lien avec la crise sanitaire via ce portail en ligne et accessible à tou.te.s et à tout moment. Ce portail est actualisé au regard des dernières annonces gouvernementales et des informations adressées par l'ACC par courriel. Il est hébergé sur le site de l'ASTRAC par facilité. [Lien vers le portail](#).

### ***Dossier consacré au télétravail***

Ce dossier fourni et documenté a été publié dans les colonnes de l'infolettre en avril 2020 pour communiquer aux membres différents outils ou conseils et quelques pratiques pour instaurer de façon la plus sereine possible le télétravail à la maison.

### ***Zone d'information CESSoC - Covid-19***

Dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'ensemble des fédérations de la CESSoC, dont l'ACC, une zone d'infos spéciale Covid a été réalisée pour accompagner les gestionnaires d'ASBL des secteurs socioculturel et sportif dans la gestion de cette crise sur divers aspects. Sur le site de la CESSoC cet espace transversal aux différents secteurs socio-culturels a été créé en 5 grands chapitres : organisation du travail, chômage temporaire, gestion d'ASBL, dérogations et subventions. Les fédérations-membres de la CESSoC ont rassemblé des bonnes pratiques dans une approche intersectorielle, où la division s'est opérée non pas par secteur, mais par activités et types de contact avec les publics qu'elles impliquent.

Cette zone d'information structurée outille les gestionnaires d'associations pour faire face aux conséquences que leurs structures subissent suite aux mesures prises pour limiter la propagation du coronavirus interdisant les activités de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative. Elle a permis aux employeurs d'adapter leurs activités, leurs relations de travail, le fonctionnement de leurs instances et leurs relations avec les pouvoirs subsidants en tenant compte des communications et réglementations venant des différents niveaux de pouvoir dont dépendent les employeurs de la commission paritaire 329. [Lien vers la zone infos CESSoC](#).

Parmi les différents outils, le guide du déconfinement est un recueil des mesures pour permettre une reprise progressive des activités en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales.

L'ACC a relayé au sein de la CESSoC les réalités du secteur, ses spécificités ainsi que ses besoins, et a activement contribué à la réalisation de ces outils.

## Un accompagnement adapté

Malgré des conditions de travail inédites, l'ACC a accompagné les Centres culturels durant cette crise en répondant à leurs questions, leurs inquiétudes et en les conseillant sur divers aspects, notamment les mesures gouvernementales, l'instauration du télétravail ou l'organisation des instances. Les questions en lien avec la crise sanitaire ont représenté au moins plus d'un tiers des consultations en 2020. Il s'agit également d'apporter aux CC un accompagnement humain et solidaire en cette période où le distanciel est de mise.

## Négociations et contacts politiques

Derrière l'écran ou via le téléphone, le travail de représentation et de défense des intérêts des CC auprès du Cabinet Culture, des représentants politiques et des pouvoirs publics s'est particulièrement intensifié durant la crise afin que la spécificité du secteur et de ses besoins soit pris en compte dans les décisions politiques et que les mesures soient adaptées en conséquence.

Là encore les fédérations se sont unies pour porter d'une seule voix les intérêts du secteur dans les différents espaces de concertation. Les fédérations ont demandé à obtenir des informations claires sur la mise en place de mesures coordonnées, harmonisées, équitables et viables pour le secteur. En outre, les fédérations ont alerté les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise sur le secteur notamment en termes de pertes financières et de mise en œuvre de leur contrat-programme. A ce titre, la FWB a débloqué des fonds pour soutenir les opérateurs et permis l'adaptation des dispositifs auprès des pouvoirs subsidiaires après concertation avec les fédérations.

Outre la représentation sectorielle, la défense des intérêts du secteur a également été garantie au sein des espaces de concertation sociale, notamment via la CESSoC.

Tout au long de la crise, l'ACC a été en contact avec les politiques notamment le Cabinet de la Ministre de la Culture afin de veiller au maintien des subventions (subventions Emploi, de fonctionnement, Arts et vie, etc.), mais aussi pour adapter les démarches administratives (report des échéances administratives), encourager la mobilisation de fonds d'urgence pour indemniser les pertes et élaborer des protocoles de déconfinement.

Nous sommes passés par des phases de confinement très strictes et des phases de déconfinement progressif avec des impacts variables sur les activités des CC. Pour accompagner les opérateurs dans ces différentes phases et notamment à la demande des fédérations, un [guide générique](#) a été réalisé par le SPF Emploi pour le retour des équipes dans les locaux ainsi qu'un protocole pour les opérateurs culturels.

L'ACC a eu à cœur de continuellement relayer les besoins des CC afin de prendre en compte les spécificités du secteur pour la rédaction du protocole qui est actualisé en fonction de la situation sanitaire.

## Promouvoir et valoriser l'action des CC

Parce qu'il est important de promouvoir l'action des CC, de rappeler leur rôle essentiel, d'autant plus en temps de crise, l'ACC a relayé leurs nombreuses actions pour continuer à faire vivre la culture même à distance.

Malgré la fermeture des CC aux publics (sauf exceptions), les CC se sont renouvelés et se sont adaptés afin de poursuivre leur mission. Les CC ont continué à s'engager pour et avec les populations ! Pendant le premier confinement, via les réseaux sociaux ou leurs sites web, ils encourageaient les citoyen.ne.s à continuer à vivre et à faire vivre la culture à la maison... et à la partager en ligne pour les petits et grands! L'ACC, en collaboration avec l'ASTRAC, a lancé un appel aux Centres culturels qui proposaient des « activités confinées » pour donner de la visibilité à ces actions et mettre à l'honneur ces Centres culturels via nos pages FB.

Cet appel s'est prolongé pour les activités culturelles « post-confinement » : activités en ligne, mais aussi dans l'espace public, opérations de récolte de paroles, petites formules en plein air, etc. Les Centres culturels ont démontré leur force d'adaptation et d'innovation et leur capacité à se réinventer.

## Les Centres culturels se font entendre !

Les Centres culturels se font entendre avec des interventions dans les médias afin de défendre les intérêts du secteur et de porter leurs revendications :

- 22/05/20 : interview de Virginie Cordier, directrice du Centre culturel La Vénérerie – Emission RTBF Entrez sans frapper ;
- 02/06/20 : carte blanche « [La culture ne peut se satisfaire de recevoir des soins palliatifs](#) » de l'ACC (rédaction Régis Cambron et Virginie Cordier) - Publiée dans Le Soir et Le Vif ;
- 02/06/20 : interview de Patricia Santoro, directrice de l'ACC : Article dans La Libre « [Les Centres culturels, laissés dans le flou réclament de la cohérence](#) » ;
- 04/06/20 : intervention de Fabrice Laurent, directeur de l'Eden – Emission RTBF Questions en Prime ;
- 09/08/2020 : article dans Le Soir « [Territoires : les Centres culturels résistent, mais gare à l'automne](#) ». Regard croisé de l'ACC et de l'ASTRAC sur la crise Covid et les CC.
- 27/08/2020 : Article RTBF.be « [Red Alert Belgium : pour le secteur culturel, il est minuit moins cinq avant le naufrage](#) ».
- 21/12/2020 : carte blanche « [La culture n'est pas une variable d'ajustement !](#) ».

## Solidaire durant la crise

### *Avec le secteur Arts de la scène et les artistes*

Les artistes et les Centres culturels sont en lien pour créer, éclairer, faire réfléchir, partager. Les artistes ont été fortement impactés par cette crise. Afin de limiter cet impact, l'ACC a invité les opérateurs à honorer les cachets dans la mesure du possible ou à tout le moins à reporter les dates. L'ACC a accompagné les opérateurs dans leur relation avec les artistes et renforce la concertation avec les fédérations des Arts de la scène.

L'ACC a également relayé les actions menées en soutien aux artistes, notamment Still Standing (No culture-no future, State of Arts) ou le Fonds sparadrap pour les artistes. Elle a été signataire du courrier adressé au Ministre-Président Jeholet en juin 2020 pour la constitution d'un fonds pour le secteur des Arts de la scène. En période de fermetures, les Centres culturels sont restés solidaires des artistes, notamment via les résidences et programmations virtuelles, mais aussi via des initiatives de soutien sur les réseaux sociaux. Certains Centres ont invité un.e artiste à partager sa carte blanche, une page FB spécifique a été créé pour l'occasion : [#CentresCulturelsSolidairesDesArtistes](#).



## *Rapport d'activités 2020 : représentation sectorielle*

### **Rencontres politiques**

L'ACC et l'ASTRAC maintiennent des contacts réguliers avec le Cabinet de la Culture tant pour porter les revendications du secteur issues du mémorandum 2019-2024 telles que le plein financement du décret des Centres culturels et davantage de simplification administrative, que pour relayer les difficultés du terrain et les besoins du secteur.

A l'issue de la rencontre de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard fin 2019, l'ACC et l'ASTRAC ont étudié les moyens d'objectiver les revendications en matière de financement du décret et d'identifier les démarches administratives qui sont trop énergivores et comment y remédier et apporter des pistes de solutions. Les contacts peuvent être directs et parfois indirects, notamment, avec les Ministres de la justice et de l'emploi, en l'occurrence via des espaces de concertations telles que la CESSoC ou l'UNIPSO pour défendre les intérêts du secteur notamment sur les réformes à venir.

### **Rencontres avec l'Administration**

L'ACC représente le secteur auprès de l'Administration dans différents espaces, notamment dans le cadre des rencontres avec la plateforme d'appui. Celle-ci réunit des représentant.e.s de l'ACC, l'ASTRAC et du Service de l'Action culturelle et territoriale concernant des thématiques qui touchent le secteur tel que, par exemple, les 50 ans des CC ou encore les difficultés liées à l'encodage pour la justification de la subvention emploi. L'ACC travaille en partenariat avec l'Administration pour toutes les questions liées à l'application du décret des CC et de ses dispositifs. Elle a aussi participé à des réunions spécifiques à la mise en place du PECA et des consortiums.

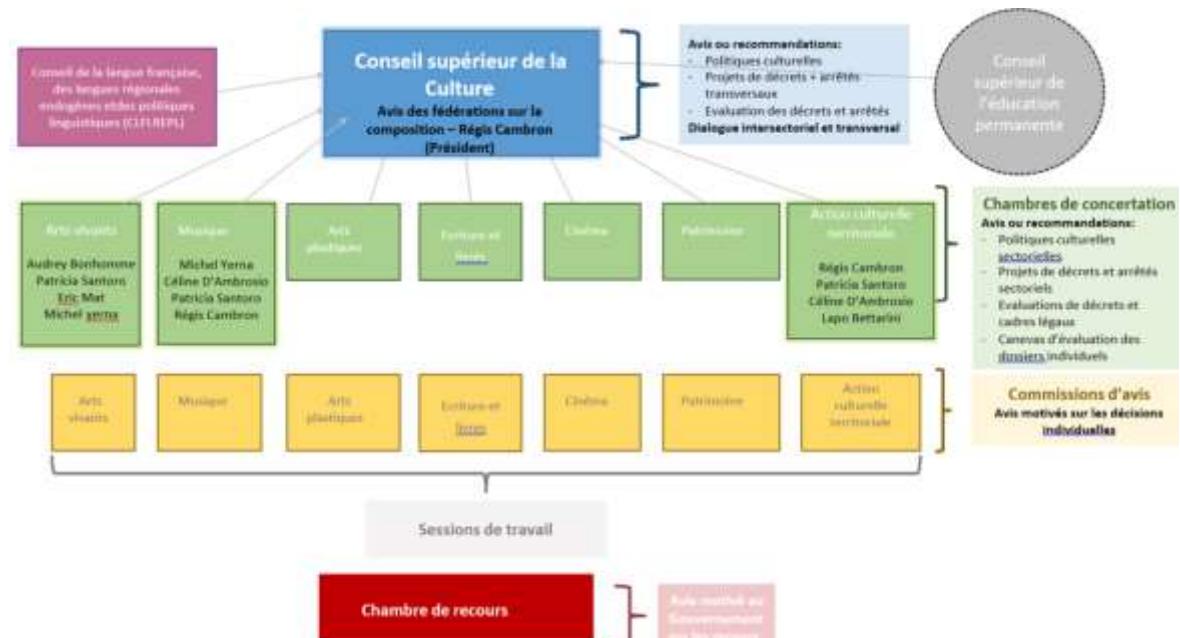
### **Gouvernance culturelle**

Voté en mars 2019, le décret relatif à la nouvelle gouvernance culturelle prévoit la mise en place d'un système à quatre niveaux : le Conseil supérieur de la Culture, sept Chambres de concertations sectorielles et un Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques, sept Commissions d'avis et une Chambre de recours.

En 2020, l'ACC a pu désigner ses représentant.e.s dans différentes chambres. L'ACC siège à la Chambre de la concertation de l'Action culturelle et territoriale à titre principal, et dans deux autres Chambres à titre subsidiaire (Musiques et Arts vivants).

Les membres y sont élus pour 5 ans. Les chambres donnent des avis sur les politiques culturelles (ex. nouveau décret/évaluation).

Voici le tableau avec les propositions de membres effectif et suppléant dans ces chambres.



## État des lieux de l'application du décret en 2020

- Le nombre de CC reconnus en FWB passe de **118 à 119** ! Le secteur accueille en 2020 un nouveau Centre culturel reconnu, celui de Herstal qui étend la couverture territoriale des CC ;
- **44** Centres culturels ont obtenu la décision de reconnaissance pour la période 2020-2024 ;
- **3** demandes de renouvellement de reconnaissance déposées en vertu du décret du 21 novembre 2013 ;
- Fin 2020, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté son projet de budget des recettes et des dépenses pour l'année 2021. Une enveloppe supplémentaire de **3 millions d'euros** sera alloué au secteur afin de permettre le refinancement de plusieurs dispositifs prévus par le Décret.
- Majoration des subventions Art & Vie et Spectacles à l'école, respectivement de **20 % et 28 %** pour les représentations prévues du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020.

### ***Un/des protocole/s pour le secteur***

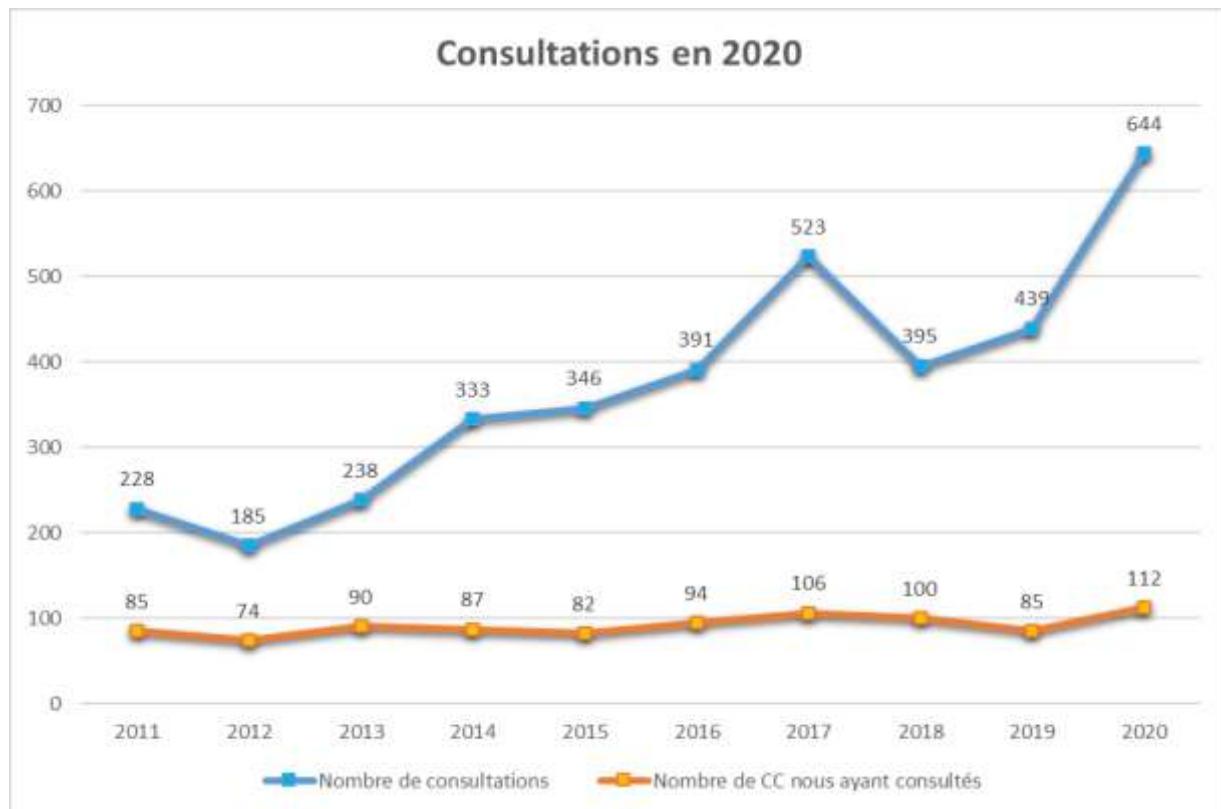
*Les fédérations ACC, ASTRAC et AssProPro (les 3 A) se sont associées pour traduire les réalités spécifiques et diverses des opérateurs des secteurs qu'elles représentent, et relayer des propositions au Gouvernement pour la définition d'un protocole de déconfinement. Les différentes propositions cherchaient dès lors à s'inscrire de manière logique dans les intentions et l'agenda de déconfinement annoncés par le Gouvernement fédéral.*

*A la demande des fédérations d'avoir des perspectives claires concernant les mesures à mettre en œuvre ou le processus de déconfinement, la FWB a instauré des protocoles de déconfinement par secteur après concertation des fédérations représentatives. A ce titre, la FWB a proposé un protocole progressif de déconfinement pour le secteur des Centres culturels en 2020. Concrètement, ce document présentait un phasage de reprise des activités qui évolue en fonction de la situation sanitaire. Ce protocole, fruit d'un travail de consultations réalisées avec l'ACC, l'ASTRAC et AssProPro est à adapter aux réalités de terrain de chaque Centre culturel. Les fédérations ont continué à revendiquer la mise en œuvre de mesures adaptées aux réalités des opérateurs, harmonisées et cohérentes.*

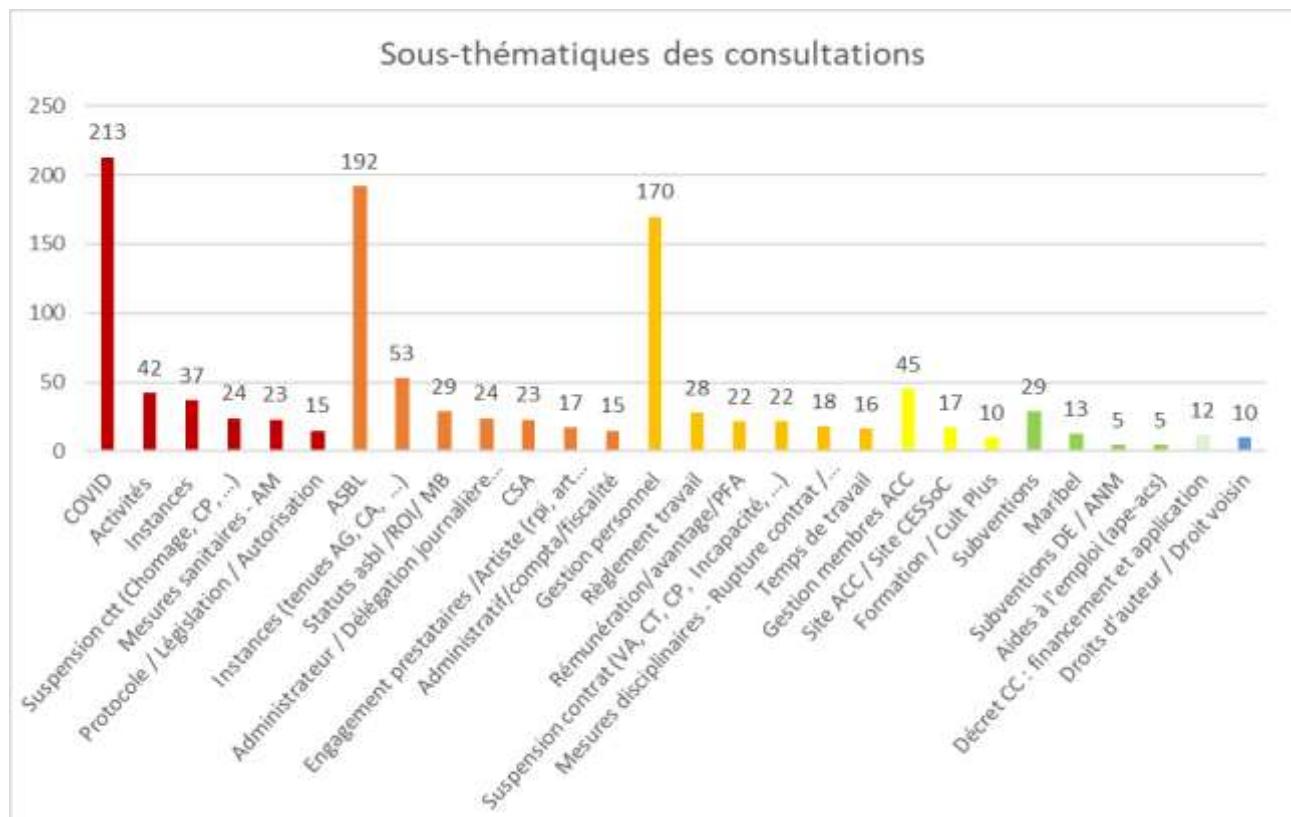
*Les 3 A ont régulièrement partagé l'évolution de leurs actions via des courriels communs et ont soutenu conjointement les positions de leurs membres lors de nombreuses réunions avec les fédés des Arts de la Scène ou le Cabinet Culture.*

*Rapport d'activités 2020 : statistiques des consultations*

**Evolution des consultations à l'ACC de 2011 à 2020**



**Thématiques des consultations en 2020**



## Représentation patronale : l'ACC défend activement les Centres culturels !

La crise sanitaire a occupé prioritairement les sujets de discussion des divers espaces de concertation sociale. En parallèle, l'ACC a poursuivi ses travaux sur les réformes qui impactent les CC, telle que l'APE pour l'année 2020 pour y défendre les intérêts du secteur. L'ACC poursuit une représentation active et la défense des intérêts du secteur dans les espaces de concertation sociale mais également dans les discussions en amont avec les politiques.

### TRAVAUX et ACTIONS-CLÉS de l'ACC

- ➔ **Augmentation du plafond de la subvention Maribel** : le comité de gestion du Fonds Maribel a décidé d'augmenter le plafond de la subvention Maribel de 2,5 %, de manière à ce que le plafond de la subvention atteigne 39.864 euros par an/ETP (il était précédemment de 38.892 euros). Cette augmentation du plafond est appliquée de manière rétroactive pour l'ensemble de l'année 2020. L'ACC siège au comité de gestion et a, à ce titre, travaillé de manière importante, avec les autres fédérations représentantes de la CESSoC, à ce que le plafond de la subvention soit augmenté.
- ➔ **Appel Maribel** : en octobre 2020, le Fonds Maribel a lancé un appel à candidatures dans le cadre du Maribel Social pour l'attribution de 110 postes à mi-temps, dont 8 mi-temps seront alloués au secteur des Centres culturels. Une vingtaine de candidatures a été déposée pour notre secteur. Outre les groupes de critères généraux, des critères sous-sectoriels spécifiques ont été appliqués aux Centres culturels :  
L'ACC intervient en deux temps via son mandat au comité de gestion. Dans un premier temps lors des discussions en amont avec les partenaires sociaux sur les critères d'attribution, en particulier sur les sous-critères sectoriels. Ce que nous y avons défendu a permis de soutenir les petits opérateurs et les mutualisations. Dans un second temps, une fois l'appel Maribel lancé, l'ACC accompagne et conseille les Centres culturels dans le dépôt de leur dossier et la procédure d'attribution.
- ➔ **Réforme APE** : la Ministre de l'Emploi a déposé un premier projet de réforme au gouvernement wallon dans le courant de l'année 2020. L'avant-projet du décret a été soumis en deuxième lecture devant le gouvernement wallon fin 2020. Entre les deux, l'ACC via la CESSoC et l'UNIPSO a relayé au Cabinet Moréale les inquiétudes du secteur sur les impacts financiers de cette réforme et sur l'emploi en récoltant notamment des simulations de différents CC. Grâce notamment à ces discussions, l'avant-projet tient compte de certains ajustements. En effet, la Ministre Moréale a dégagé certaines marges budgétaires qui ont permis de corriger en tout ou en partie certains éléments de la formule qui pouvaient s'avérer défavorables (ex : les forfaits d'ancienneté, les périodes d'inoccupation, etc.)
- ➔ **Mise en conformité vis-à-vis du CSA** : bien qu'elle ait été fortement contestée, la loi instaurant le Code des Sociétés et des Associations (CSA) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019. Les règles du CSA devaient être appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 tandis qu'un délai pour la mise en conformité des statuts des asbl a été toléré jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'ACC a accompagné ses membres dans la mise en conformité de ces asbl. L'ACC a poursuivi sa collaboration au sein de la CESSoC pour établir des outils pour accompagner les opérateurs à se conformer aux prescrits du CSA. L'ACC garantit également une relecture des statuts de ses membres avec la double exigence du CSA et des textes sectoriels.

- ➡ **Contrat associatif** : un arrêt de la Cour constitutionnelle du 23 avril 2020 a annulé la loi du 18 juillet 2018 qui prévoyait le travail semi-agoral (travail associatif) sauf pour le secteur sportif. Bien que ce dispositif pouvait être contestable en terme d'équité, il répondait à certains besoins. Aussi, déjà début 2020, la CESSoC et certaines de ses fédérations membres avaient entamé, à l'initiative notamment de l'ACC, un travail visant à défendre un élargissement des contrats « Article 17 » (comptabilisation en heure, augmentation du plafond, extension des modalités d'utilisation). La récente annulation de la loi sur le travail semi-agoral vient rendre d'autant plus nécessaire cette demande d'élargissement.
- ➡ **Décret Emploi** : discussion au sein de la CESSoC et de la Direction de l'emploi non-marchand (DENM) sur les modalités d'utilisation du SICE, outre l'accompagnement à la demande des CC dans le cadre de la justification de la subvention emploi, d'autres questions sont également abordées concernant notamment les modalités de financement et les montants alloués.
- ➡ **Fonds 4S** : l'ACC siège au sein du comité de gestion du fonds 4S dans le cadre d'un mandat CESSoC. Les partenaires sociaux ont conclu le nouveau plan d'action du Fonds de formation des secteurs socioculturel et sportif (F4S) qui portera sur trois ans de 2020 à 2022. Les discussions ont notamment porté sur la prise en charge par le Fonds des formations à distance, en raison du contexte.

## Etat des lieux de la représentation patronale de l'ACC en 2020

- L'ACC poursuit son partenariat avec Incidence (Fédération de la créativité et des arts en amateur) dans le cadre d'une coalition patronale et dans une volonté de mutualiser les compétences, les moyens et les ressources : construction d'une arborescence complète en vue d'une mise en commun de la partie membre de nos sites internet respectifs.
- L'ACC a participé à **59** réunions de représentation patronale dans les espaces suivants : sous-commission paritaire (SCP 329.02) et Fonds paritaires (Fonds Maribel et Fonds 4S) en CP 329.02. Le secteur des Centres culturels y était représenté par la chargée du pôle juridique et patronal et la direction.
- **1** nouvel appel Maribel : **8** mi-temps octroyés au secteur.
- Augmentation de la subvention Maribel 329.02 en 2020 de 2,5 % pour l'ensemble de l'année 2020 qui passera donc de 38.892€ par ETP en 2019 à 39.864 € par ETP en 2020.
- L'ACC a rencontré **7** nouvelles directions en CC collectivement ou individuellement notamment pour les accompagner au mieux dans leur nouvelle prise de fonction.

## Le temps du bilan pour de nouvelles perspectives communes !

### Enquête en ligne, forum et analyse

L'ACC et l'ASTRAC ont lancé une enquête sectorielle en ligne, début février 2020 (avant la crise sanitaire), à l'attention de leurs membres. Ce sondage a permis aux membres d'évaluer les missions et actions des 2 fédérations et de connaître leurs attentes pour l'action commune de demain. 180 personnes y ont répondu dont 57 directeur.trice.s de CC, 10 administrateur.trice.s de CC, et 113 travailleur.se.s (autre fonction que direction).

La suite du processus devait se dérouler lors d'un forum ouvert le 17 novembre 2020 réunissant les membres des deux fédérations. L'objectif était de débattre et échanger tant sur les résultats de l'enquête que sur les orientations à donner à leurs actions futures.

D'une mutualisation dans les projets et actions, les deux organisations, conformément à la volonté de leurs membres, souhaitent franchir une autre étape en formalisant davantage leur rapprochement toujours dans le but d'optimiser l'action fédérative en recherchant en priorité l'intérêt des CC. Ces étapes rythmeront la vie du futur Contrat-programme des deux fédérations.

Ce forum devait être un moment sectoriel important dans l'étape de l'auto-évaluation des fédérations et dans les perspectives de leur future action. Celui-ci n'a pas pu se dérouler en raison du contexte lié au Covid-19.

Il résulte de l'enquête que les missions considérées comme primordiales (défendre/représenter le secteur et rassembler/mettre en réseau) par les répondants sont accomplies par les 2 fédérations. C'est également le cas pour les outils de promotion (guide des CC, vidéo sur les droits culturels) qui sont les plus appréciés par les répondants, ils sont le résultat de projets conjoints.

Outre l'évaluation de l'action menée durant le contrat-programme 2017-2021, les résultats de l'enquête sont une source de réflexion très importante et vont permettre aux fédérations de dégager des certaines hypothèses de travail ou d'en renforcer d'autres. Ces données seront également croisées avec d'autres informations internes à chaque fédération afin de définir les enjeux et les objectifs qui seront décliné dans leur futur contrat-programme.

### GT ACC-ASTRAC

Un groupe de travail (initié en 2019), composé de représentant.e.s des 2 fédérations sollicité.e.s pour encadrer le processus de rapprochement (calendrier, format et contenu des outils, suivi de leur analyse, etc.) s'est réuni deux fois en 2020. Suite au lancement de l'enquête sectorielle, le GT a continué à travailler sur les enjeux pour la rédaction de la demande de renouvellement des Contrats-programmes 2022-2026.

La préparation du renouvellement des reconnaissances de l'ACC et de l'ASTRAC est ainsi l'occasion de renforcer la concertation entre les 2 associations pour définir un projet commun fort. Le GT a permis d'avoir une réflexion structurée sur un avenir institutionnel commun. Ce travail de concertation s'effectue également au sein des équipes qui ont organisé deux mises au vert. Il se poursuit en 2021.

### ***Mises au vert***

Pour concrétiser leur rapprochement, l'ACC et l'ASTRAC ont réalisé deux jours de mise au vert cet été afin de discuter entre équipes de la mise en commun des moyens, des perspectives, des actions à mettre en œuvre dans le prochain Contrat-programme 2022-2026.

### ***Auto-évaluation de l'ACC***

L'ACC a prévu dans son contrat-programme un processus d'auto-évaluation en continu et dynamique. En complément de l'enquête commune déjà évoquée, une auto-évaluation interne de son action a été réalisée en plusieurs temps.

#### **Une auto-évaluation en continu**

En effet, ce processus a des aspects formels et informels. L'ACC a, de manière continue, interrogé le secteur tout au long de son contrat-programme. Cette consultation permanente se réalise à plusieurs niveaux : les échanges au sein des instances, et plus particulièrement dans l'organe qui a été créé à cet effet, le CAC, et lors des consultations juridiques, patronales et sectorielles qui représentent en moyenne près de 500 échanges annuels, soit 1 à 2 par jour.

#### **L'auto-évaluation du Contrat-programme**

L'ACC a poursuivi son processus d'évaluation, initié fin 2019 et qui s'est déroulé selon différents niveaux d'analyses, en mobilisant plusieurs acteurs : l'équipe de l'ACC, le Conseil de l'Action Culturelle de l'ACC, le Conseil d'Administration de l'ACC et le secteur des Centres culturels.

En équipe, la méthode consistait à inviter les membres de l'équipe à réaliser des exercices réflexifs sur le « Chemin de l'ACC » et sur « les missions de l'ACC ».

Deux moments d'évaluation ont été réalisés par le CAC : une auto-évaluation de l'instance en juin 2019 et une évaluation de l'ACC en décembre 2019.

En novembre 2019 et février 2020, le CA s'est réuni pour réaliser son auto-évaluation de l'ACC à la suite du travail déjà effectué par l'équipe et le CAC. Le CA a travaillé en deux temps. Premièrement, son attention s'est portée sur l'évaluation de la gestion en évaluant le fonctionnement des instances de l'ACC. Deuxièmement, il s'est concentré sur l'évaluation de l'opérationnel.



**Rapport d'activités 2020 – Actions marquantes****Prix Ethias-ACC**

Pour cette 25<sup>ème</sup> édition du Prix, la thématique était le développement durable. A travers une ou toutes les dimensions qui le définissent et qui sensibilisent les citoyens, les impliquent sur cette thématique.

Toujours dans un format biennal, 13 dossiers ont été introduits.

Le jury a décerné 3 prix de 4.000 € au CC d'Eghezée pour son projet « Retour aux sources » ; au CC d'Ans pour son projet « Qu'est ce qu'on attend » et au CC de la Louvière pour son projet « D'un jardin à l'autre ». Cette année un bonus de 1.000 € supplémentaires a été décerné à l'un des lauréats comme "coup de cœur" du jury.

Un groupe de travail a été formé en interne pour donner un nouvel élan au prix... Affaire à suivre !

**Action Red-Alert**

Dans le cadre d'une action relayée par l'ACC et l'ASTRAC près de 200 Centres culturels se sont mobilisés pour dénoncer la situation des opérateurs culturels fermés depuis de nombreux mois.

Les CC ont été invités à photographier leur CC éclairé en rouge pour être relayé dans les réseaux sociaux : des centaines de likes et de partages sur FB, une action réussie pour alerter les politiques sur l'urgence de rouvrir les lieux culturels.



©CC Engis

**Communication et site internet**

Après une réflexion sur les possibilités de mutualiser la création du site internet avec plusieurs fédérations qui n'a pas pu aboutir, l'ACC a lancé un appel d'offres auprès de différents prestataires pour créer un site internet plus dynamique, intuitif et moderne, et ce en collaboration avec Incidence. L'objectif était d'avoir un outil pratique et efficace de communication pour retrouver des informations sectorielles, juridiques et patronales. Les travaux ont abouti avec un site internet tout neuf, tout beau à découvrir en 2021 !

L'équipe s'est aussi fait accompagner par Média Animation pour définir une stratégie de communication de l'ACC. Pendant 4 séances, l'équipe a fait l'état des lieux et l'évaluation des outils, élaboré un positionnement et une identité propre à l'ACC, défini les lignes éditoriales des 5 outils de communication principaux, avec un fil rouge commun pour ces canaux, et enfin travaillé sur la planification concrète du travail sur l'année.

**Un futur pour la****Culture**

Plan de redéploiement de la culture de la Ministre Linard. Un groupe de réflexion a présenté son 1<sup>er</sup> rapport en juillet 2020 afin de trouver des solutions innovantes et transversales pour faire face de manière structurelle aux conséquences de la crise Covid-19 et envisager le redéploiement de la culture à la lumière de cette crise. Le groupe a axé son travail sur : le soutien à la création, le retour des publics et le numérique. Les Centres culturels de Colfontaine, du Brabant Wallon, de Charleroi, de Watermael-Boitsfort et de Saint-Gilles y étaient représentés.

Les fédérations représentatives ont émis dans un second temps des propositions et des réflexions sur ces différentes thématiques.

En octobre 2020, le CAC de l'ACC a émis un avis sur le rapport à la demande de la Ministre.

**Culture Plus s'adapte****CULTUREPlus**

En partenariat avec Incidence, l'ACC continue son plan de formation Culture Plus. Cette année le programme a dû s'adapter aux circonstances avec des formations annulées ou reportées tandis que d'autres ont pu être maintenues en distanciel après avoir été adaptées. Une nouvelle façon de travailler pour les formateurs et pour les participants.

Malgré ce contexte, la nouvelle saison 2020-2021 a pu être lancée avec des formations en communication, en médiation/animation culturelle, en gestion d'ASBL, des accompagnements personnalisés, décentralisés, etc.

**50 ans des CC !**

En 2020, les Centres culturels fêtent les 50 ans de l'arrêté qui fixe la reconnaissance du secteur. Cet anniversaire est l'opportunité de mettre un coup de projecteur sur les CC, durant la saison culturelle 20-21.

Le 27 septembre 2020, la FWB a lancé une campagne de promotion, « Les Centres culturels pour créer d'autres futurs », mettant en avant leurs multiples facettes. Vidéos, programmation spéciale 50 ans, CC mis à l'honneur, partenariat avec la RTBF et publication de l'OPC sur leur histoire sont au programme.

**Nouveaux locaux pour l'ACC**

Après avoir visité 220 m<sup>2</sup> de bureaux... L'ACC a décidé de poser ses 60 cartons au 7-8 Avenue des Arts à 1210 Bruxelles, dans les nouveaux locaux de Mundo-Madou. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez actualiser votre carnet d'adresse ! Il nous tarde de vous accueillir dans nos nouveaux locaux... dès que possible !

## Rapport d'activités 2020 – Réseaux et mandats

Outre l'ASTRAC et Incidence avec qui nous avons des rapports privilégiés et très réguliers, l'ACC reste en lien avec de nombreux **réseaux** pour promouvoir, défendre et représenter le secteur, et aller à la rencontre d'autres secteurs. Nos mandats variés permettent de rester attentifs et à l'écoute des problématiques diverses qui concernent les CC.

### Petit tour d'horizon (non-exhaustif) des organisations avec lesquelles nous avons collaboré (et parfois ri).

- Au niveau bruxellois : nous avons des contacts réguliers avec La Concertation. Nous restons en alerte au sein de Bruxeo via la CESSoC pour toutes les questions patronales.
- Avec le nord du pays : des discussions ont été menées avec nos homologues flamands pour établir une stratégie commune et favoriser une harmonisation des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.
- Au niveau international : avec l'**OIF**, nombreux contacts virtuels et travail autour du statut d'artiste. **Avec l'ENCC** : l'ACC siège au sein du CA et de l'AG de l'ENCC.
- Au niveau – action solidaire : via le *Label United Stages*, l'ACC continue de relayer les actions d'US avec notamment la revue de presse des articles qui abordent la face cachée du confinement sur le plan social et les mesures qui ont été prises en la matière ainsi que les pistes d'actions.

### Nos mandats/représentations tous azimuts

La Commission consultative des Centres culturels (jusque juin 2020)  
la chambre de concertation de l'action culturelle et territoriale (à partir de sept.)

La Plateforme des opérateurs d'appuis du secteur des Centres culturels  
Le Comité de rédaction Lectures.Cultures  
La Plateforme Francophone du Volontariat  
Le Conseil Supérieur des Volontaires  
La Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC)  
Le Fonds 4S  
Le Fonds Maribel  
Les Commissions paritaires 329.00 (*via la CESSoC*) et 329.02  
La Commission artistes fédérale (*via Incidence*)  
L'Union des entreprises à profit social (UNISOC) *via la CESSoC*  
*Le Service Francophone des Métiers de Qualification*  
Le Réseau Wallon de Développement Rural  
Le Réseau européen des Centres culturels  
L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)  
L'ASBL Culture et Démocratie  
United Stages

### Solidaire avec les archivistes en 2020

L'ACC a relayé la pétition: les archives privées en danger : pour une révision ambitieuse du décret !

La Journée internationale des Archives a eu lieu le 9 juin 2020. A cette occasion, le secteur des archives privées a adressé une carte blanche à la ministre de la Culture, Bénédicte Linard. Les signataires déplorent que les centres d'archives privées restent considérés comme un secteur subsidiaire du patrimoine culturel et demandent une révision ambitieuse du décret qui, comme cela a été le cas pour les musées, les bibliothèques ou les centres culturels par exemple, permette enfin au secteur des archives de connaître un réel développement.

Depuis cette carte blanche a été transformée en appel citoyen.